



Après le comité technique ministériel de l'éducation nationale
du 17 décembre 2015

A propos des moyens administratifs dans le second degré et les services !

A l'ordre du jour du CTMEN du 17 décembre 2015 figurait la question des moyens administratifs prévus pour la rentrée 2016 dans les EPLE (programme 141) et les services (programme 214). Comme chaque année, le SNASUB-FSU a défendu la nécessité d'en recréer de manière suffisante pour répondre aux besoins et vigoureusement critiqué l'insuffisance de créations (100 postes) prévue au budget 2016.

Nous reproduisons ci-dessous l'intervention faite au nom du SNASUB-FSU et de la FSU.

Vous trouverez également en fin de document, la répartition que l'administration a soumise à la discussion du CTMEN

Les mesures prévues pour la rentrée 2016 dans la Loi de finances ainsi que leur répartition dans les académies et dans les services – centraux et déconcentrés – ne sont pas en cohérence avec ce que nous pourrions attendre de l'application de la promesse électorale de François Hollande en 2012, la proposition n° 36 concernant les 60 000 créations d'emplois dans l'éducation : « Ils couvriront tous les métiers » disait-il.

Or, depuis 2012, si la saignée dans la filière administrative s'est arrêtée, le mouvement des créations d'emplois dans les filières administratives et ITRF dans les établissements scolaires et les services ne correspond en rien aux besoins réels ni même au rétablissement des situations extrêmement difficiles créées par les 8 000 suppressions des années 2004-2012.

C'est pourquoi, nous interviendrons dans ce CTMEN pour vous dire combien les 100 créations sont réellement insuffisantes et pour formuler deux exigences conformes à ce que la FSU revendique pour les missions support de notre institution :

L'annulation des retraites d'emplois prévus dans les académies dites « excédentaires » **ET** le maintien des créations dans les académies dites « déficitaires » ;

Que les créations soient absolument des créations dans les catégories B et A pour tenir compte de la mise en œuvre de la politique de requalification des emplois dans la filière administrative.

**+ 100 au total :
+ 94 -24 dans les EPLE = + 70
et + 30 dans les services**

Des créations insuffisantes au regard de nos missions quotidiennes, de leur évolution depuis plusieurs années et qui vont même se traduire – **comble de l'absurde** – par des retraites de moyens dans certaines académies !

9 académies perdent (Amiens, Besançon, Caen, Clermont-Ferrand, Nancy-Metz, Reims, Rouen, Martinique) et 16 gagnent.

Ces trop faibles créations ne correspondent pas aux besoins réels de nos établissements scolaires.

1 - Les EPLE ont été impactés par les suppressions d'emplois administratifs du début de la période 2004-2012 ;

2 - Durant cette période, les EPLE sont devenus les opérateurs des recrutements, de la gestion et de la paye des nombreux contractuels intervenant dans l'ensemble du système éducatif, dans les écoles et établissements scolaires : les contrats aidés (CEC, CES puis CUI) et les assistants d'éducation... Cela a été réalisé sans aucun moyens administratifs supplémentaires pour les académies - pire même - cette organisation a été mise en œuvre alors que notre filière perdait des emplois.

Par exemple, pour éclairer notre propos : votre projet de répartition 2016 prévoit que l'académie de Lille perde 5 emplois administratifs. Pourtant, cette académie mobilise au total plus de 70 emplois (ETP) pour gérer près de 12 000 AED et CUI. Sur ces 70 ETP, il n'y a que 25 ETP administratifs mobilisés, les autres personnels gestionnaires étant recrutés sur des contrats de droit public (rectorat ou GRETA) ou sont des CUI eux-mêmes !

Votre notion d'académie excédentaire est donc faussée par le fait que vous n'intégrez pas la gestion des contractuels du système éducatif comme étant

une charge administrative pesant sur les EPLE des académies ! Et pourtant, nous savons bien que la gestion des personnels contractuels de l'enseignement scolaire est une mission lourde et complexe.

3 - L'évolution à la hausse des charges liées au dialogue avec les collectivités territoriales provoquée par l'acte 2 de la décentralisation de 2004 ; le métier d'adjoint gestionnaire est de fait devenu plus complexe : en RH, pilotage budgétaire...

4 - Des critères utilisés pour définir la dotation théorique qui sont discutables et qui fixent des seuils trop bas ne tenant pas en compte de la réalité du poids de l'ensemble des missions sur les équipes.

La difficulté pour prendre en compte des missions spécifiques qui se sont également alourdies : la mise en œuvre des différentes politiques d'aide sociale (CT, Etat, Europe...). Les parcours scolaires nécessitant des séquences en entreprises obligatoires et induisant une gestion de remboursement des frais de « scolarité » importante...

Les statistiques prévoient une augmentation importante des effectifs d'élèves dans les lycées.

+ 100 au total : + 94 -24 dans les EPLE et + 30 dans les services, donc !

30 créations qui ne sont pas ventilées ni entre les services centraux et déconcentrés ni entre les académies. Ces emplois seront consacrés au redéploiement de SIRHEN et à sa réinternalisation.

Pourtant, ce sont les services centraux et déconcentrés : les plus durement touchés par la purge que représentent les suppressions 2004-2012

Les réorganisations qui en ont découlé n'ont surtout pas permis de rendre possibles les suppressions massives sans dégrader très fortement les collectifs de travail.

Les créations de postes dans les filières enseignantes augmentent sensiblement la charge qui pèse sur notre filière dans les services de gestion. La mise en œuvre des procédures de recrutement par concours également, recrutements de droit commun ou bien par l'application de la Loi Sauvadet.

En conclusion : faiblesse des créations depuis 2012 qui vient contredire le respect de l'engagement n° 36 du candidat François Hollande pour notre filière ! Nécessité de prise en compte de nos demandes : pas de retraits, des créations en B et A !



Répartition des mesures 2016 concernant les emplois administratifs

Académies	Mesures 2016 (en ETP)
AIX-MARSEILLE	8
AMIENS	-1
BESANCON	-2
BORDEAUX	10
CAEN	-1
CLERMONT-FD	-1
CORSE	0
CRETEIL	6
DIJON	0
GRENOBLE	0
LILLE	-5
LIMOGES	0
LYON	4
MONTPELLIER	7
NANCY-METZ	-6
NANTES	12
NICE	2
ORLEANS-TOURS	2
PARIS	3
POITIERS	0
REIMS	-5
RENNES	5
ROUEN	-2
STRASBOURG	0
TOULOUSE	13
VERSAILLES	7
GUADELOUPE	1
GUYANE	2
LA REUNION	4
MARTINIQUE	-1
MAYOTTE	6
COM	2
<i>TOTAL DES MESURES 2016 DANS LE SECOND DEGRÉ EN ACADEMIE ET DANS LES COM : + 70 postes</i>	
Couverture de besoins prioritaires de renforcement de certaines missions en académie ou en administration centrale (à répartir)	30
TOTAL DES MESURES 2016 : + 100 postes	

